

PROCÈS VERBAL CONSEIL D'ÉCOLE

Année scolaire: 2018/2019

Ecole primaire	Les petits elginois
Coordonnées : Adresse, N°de tel, adresse mail	Chemin des écoliers – 69620 Légny Tel : 04 74 71 68 67 Mail : ce.0690873z@ac-lyon.fr
Direction	Maïté MONTOYA

Date	14/03/19
Ouverture de séance	18h30
Cloture de séance	20h50

Présents

NOM	FONCTION	Membre permanent (cocher)
Mme MONTOYA	Directrice	x
Mme DONADEI	Enseignante	x
Mme NOTIN	Enseignante	x
M. CORDIER	Ajoint Mairie commission école	x
M. LORENZETTO	DDEN	x
Mme BRAIZAZ	DDEN remplaçante	x
Mme MOISSET	Représentante de parents d'élèves	x
M. FOLLIOT	Représentant de parents d'élèves	x
Mme PLASSE	Atsem + Employée municipale	x
Mme BERLIET	Employée municipale	x

Absents excusés

Mme JOVILLARD	Maire	x
M. GOURBEYRE	DDEN	x
M. GUYOT	Représentant de parents d'élèves	x
M. THEVENET	Conseiller municipal	x

Ordre Du Jour

- effectifs et prévisions
- règlement départemental
- projet d'école et projets annuels
- sécurité et santé scolaire
- cantine – garderie
- point budget, commandes et travaux

Compte-rendu du conseil

- Effectifs et prévisions rentrée 2019

Il y a actuellement 62 élèves. En fin d'année, 8 CM2 vont quitter l'école. Concernant les futures inscriptions en PS, (naissance en 2016), nous aurons 8 élèves sûrs et 2 en attente. C'est un effectif légèrement en hausse par rapport aux années précédentes.

Deux élèves ont quitté l'école en décembre et février pour cause de déménagement.

Deux familles envisagent de déménager mais pour l'instant c'est à l'état de projet.

Deux autres familles ont déménagé et ont préféré laisser leurs enfants à l'école de Légny. Cela libère deux logements sur le village et donc ouvre la possibilité d'accueillir de nouvelles familles.

Une famille de Légny souhaite inscrire sa fille mais ne trouve pas d'assistante maternelle pour la faire garder après l'école et le mercredi, donc cette famille se retrouve dans l'obligation de chercher une nounou sur une autre commune et donc d'inscrire cette petite fille dans une autre école. C'est également le cas d'une autre famille qui scolarise leur fille sur Sarcey où travaille l'assistante maternelle.

L'effectif à la rentrée prochaine sera donc sensiblement le même. Il n'y a aucun risque de fermeture de classe. (seuil fermeture : 50 élèves)

Pour les parents concernés par une inscription en PS, qui n'ont pas encore d'enfants scolarisés, nous ferons passer l'information par des affichages en mairie et à l'école, dès avril et sur le site internet de Légny.

Concernant l'éventualité d'inscrire des élèves nés en 2017 à la rentrée 2019, donc en toute petite section (TPS), nous ne sommes pas contre. Cela ne s'est pas fait jusqu'à présent en raison du triple niveau en maternelle et du gros effectif de cette classe durant plusieurs années. Il faut savoir que les tout-petits ne sont pas comptés dans les effectifs.

L'accueil des TPS doit se faire dans de bonnes conditions, pour respecter le rythme des enfants de cet âge, leurs capacités, tout en se conformant au fonctionnement d'une école et aux règles d'une classe. Si l'on veut réussir cette première scolarisation, il faut se donner les moyens d'accueillir ces tout-petits.

C'est une question qui mérite réflexion, et qui ne peut avoir une réponse d'emblée car il faut s'adapter aux contraintes d'effectifs de chaque année, et aux besoins particuliers des enfants déjà scolarisés dans la classe. Si l'effectif de maternelle à la rentrée est largement inférieur à 20, il est possible d'accueillir à partir de janvier, quelques TPS, nés en début d'année. Au-delà, les conditions pour un accueil réussi ne seraient pas pleinement réunies. De plus, le temps de scolarisation des TPS serait limité aux matinées seulement, (pas de cantine, pas d'après-midi).

Enfin, concernant les horaires de l'école, comme cela a déjà été évoqué lors du premier conseil, Les horaires adoptés ne seront pas modifiés. Les enfants ne seront pas consultés, et leurs parents l'ont été largement l'année dernière (enquête et vote lors du conseil d'école extraordinaire).

- Règlement départemental

Un nouveau règlement départemental des écoles du département du Rhône a été validé en conseil départemental de l'éducation nationale en novembre 2018.

C'est un document très complet qui détaille l'organisation et le fonctionnement des écoles primaires, qui rappelle les droits et obligations des membres de la communauté éducative (élèves, parents, enseignants, personnels et intervenants) et qui définit le contenu du règlement intérieur.

- Projet d'école et projets annuels:

Dans le cadre du **projet d'école**, nous poursuivons le projet commun aux 3 classes, amorcé en début d'année, sur le thème des émotions et nous travaillons la démarche scientifique, qui privilégie la découverte et l'expérimentation, notamment sur le thème de l'eau (mais pas uniquement). Ce projet est lié à nos projets annuels.

Projets annuels :

- la Fête de Noël organisée par le Sou des écoles a été l'occasion d'un moment de partage avec les enfants et leurs familles. Les élèves ont chanté pour accueillir le Père Noël qui les a gâtés en offrant à chaque classe une belle collection de livres, qui seront découverts, lus et étudiés au fil de l'année. Collations et boissons étaient prévues. Nous remercions le Sou des écoles et les parents qui se sont impliqués pour cette manifestation. Le montant des livres s'élève à 140 euros par classe.

Nous rappelons les deux prochaines manifestations du Sou : vente de chocolats (commandes catalogue jusqu'au 23 mars) et vide-grenier le 19 mai.

- Rallye mathématiques : les premières épreuves ont commencé en janvier pour la maternelle, la deuxième série commence ce mois-ci. Les élèves, répartis en petit groupe, se sont investis avec beaucoup de plaisir et de ténacité pour résoudre les problèmes posés. Les épreuves sont différenciées pour les Ms et les GS.

Pour la classe de CP CE1, le rallye débute en mars par une manche d'essai puis l'épreuve proprement dite. Ce travail très collectif est source d'émulation. Les procédures et résultats, qui auront été choisis suite à l'argumentaire de chaque groupe, sont à envoyer pour le 20 mars.

Nathalie Notin disposant de nombreuses épreuves des rallyes math des années précédentes, le rallye reste interne à la classe de CE2 CM1 CM2.

- Evaluations nationales CP : la 2ème session a eu lieu en janvier (1ère en septembre), le retour a été transmis aux parents.

- Chorale : Pascal Bicrel intervient environ une fois par mois, le mardi matin. Les chants sont ensuite repris en classe avec l'enseignante, avec un travail sur les paroles, les percussions corporelles, le rythme, la gestuelle, une recherche de mise en scène ...

En période 5, les séances seront plus rapprochées, afin de préparer au mieux le spectacle de fin d'année (pour rappel le samedi 29/06).

Nous remercions la Mairie qui finance cette intervention. Nous espérons qu'elle sera renouvelée l'année prochaine.

-Projets sportifs :

- Les élèves de CP CE1 vont à la piscine Aquazergues, à Anse le vendredi matin, depuis début février jusqu'au 14 juin. Le financement des séances de piscine est assuré par la Communauté de Communes, tandis que le transport est pris en charge par la Mairie.

- Participation de la classe des Ce2 Cm1 Cm2 à l'USEP: la deuxième rencontre sportive est reportée au 26 mars (initialement le 19/03 mais grève de nombreuses écoles) à Oingt et portera sur le hockey (troisième rencontre sur la randonnée, lien non défini, peut-être Légny).

Nous remercions le Sou des écoles qui finance cette activité à hauteur de 260 euros.

- la Fête du printemps : elle aura lieu le mardi après-midi 9 avril (semaine avant les vacances) avec défilé dans les rues des enfants déguisés (thème des émotions et thème de l'eau) puis goûter collectif pour partager un moment convivial et festif avec les enfants et les familles. Il sera demandé pour le goûter, conformément aux nouvelles directives, d'apporter des « aliments achetés dans le commerce et sous emballage fermé, avec étiquette lisible et traçabilité ». Nous remercions d'avance les familles.

- Spectacle : Les élèves assisteront au spectacle «De l'eau ! De l'eau ! De l'eau !» de la Compagnie Scolopendre (basée à St Etienne), le jeudi 2 mai. Ce spectacle allie théâtre d'ombres, jeux de lumière et présence d'un musicien, et il rejoint notre travail sur l'eau, thème abordé ici dans son versant artistique, sonore, plastique et poétique.

- Ateliers pédagogiques artistiques : proposé par l'un des artistes du spectacle, pour appréhender l'élément « eau » dans ses différents aspects plastiques et s'initier au théâtre d'ombres. Chaque classe bénéficiera de

ces ateliers qui se dérouleront le jeudi 16 mai. Nous remercions le Sou des écoles qui finance et le spectacle et les ateliers : 680 euros/ spectacle et 382 euros/ 3 ateliers.

- Ateliers pédagogiques scientifiques : Deux intervenants du dispositif « Labomobil » de la structure Ebullisciences (Vaux-en-Velin) viendront à l'école le 13 juin. Chaque classe bénéficiera d'un atelier. Nous remercions le Sou des écoles qui finance ces interventions. (environ 650 euros).

- Liaison GS-CP : Des rencontres seront prévues en fin d'année, comme les années précédentes. Les élèves de GS pourront découvrir la salle de classe et participer à des activités avec leur future enseignante.

- Liaison CM2 -6ème : Les Cm2 pourront se rendre au collège pour passer une journée d'immersion avec les 6ème (Date pour l'instant inconnue, en général 3ème semaine de juin), sous la responsabilité du collège. Leur enseignante, Nathalie Notin, restera à l'école avec les CE2 et CM1.

En amont, une matinée Portes Ouvertes est prévue le samedi matin 25 mai, avec les parents.

Nathalie Notin participe également à un projet d'échanges avec un professeur du collège (mathématiques) où chaque enseignant va assister à une séance de mathématiques dans la classe de l'autre.

- Photographies des activités de classe : il a été mis en place dès la rentrée de septembre en maternelle et en décembre pour les CP CE1 un système de consultation des photographies prises lors de certaines activités en classe, à destination des parents. Un lien permet aux familles de consulter la box de stockage des photos, classées par classe puis par dossier. De nombreuses activités pédagogiques restent sans trace écrite et ne sont pas visibles pour les parents dans les fiches/cahiers : travail de recherche, d'entraînement, de construction, de reproduction ... Ces photographies permettent aux parents de découvrir ces activités, et aux élèves de verbaliser ce qui a été réalisé à l'école. Nous conseillons une consultation en présence des enfants.

- Photo de classe : prévue le lundi 6 mai au matin. Photo de classe uniquement cette année. (alternance 1an/2 pour les photos avec les copains)

- Conseil Municipal de Jeunes (CMJ) : est organisé le samedi 16 mars un « Troc livres et jeux de société », avec une buvette pour récolter des fonds afin de mener à bien les projets du CMJ. Un « Nettoyage de printemps » est également prévu prochainement sur la route de Villefranche. La Commission Ado va éditer une petite gazette qui sera jointe au bulletin municipal. La journée des CMJ à la Communauté de Communes aura lieu le 18 mai, le but étant d'apprendre à travailler ensemble, s'organiser, s'écouter.. Un voyage à Paris est aussi en projet (ave visite du Panthéon).

- Point cantine, garderie

Cantine :

- Interrogation soulevée par les enseignantes sur le tarif du repas lorsqu'une enseignante est absente et que les parents font l'effort de récupérer leur(s) enfant(s) pour alléger la charge de travail de l'équipe : les enfants ne mangeant pas à la cantine, est-il possible de ne pas leur facturer le repas ?

Dominique Cordier va soumettre cette question à la Mairie.

[Information obtenue suite au conseil et après consultation mairie : il s'avère que dans ce genre de situation le repas n'est jamais facturé ; si par omission il était facturé il faut prévenir la mairie.]

- Interrogation soulevée par les parents : le traiteur sera-t-il le même à la rentrée, et sinon quel impact sur le prix du repas ?

Pour information, le tarif du repas chez Chessy Restauration s'élève à 4 euros et la Mairie le re-facture à 4 euros sans facturer de surcoût sur la prestation, alors que d'autres communes qui se fournissent chez le même traiteur, facturent le repas plus cher, avec parfois même une cotisation par enfant (15 euros).

Dominique Cordier rappelle que suite à l'incident évoqué au premier conseil d'école, une réunion a été organisée avec les parents délégués et la Mairie. Un appel d'offres a été lancé aux différentes sociétés de traiteur. Les grosses sociétés ne sont pas intéressées par notre petite école. La société API, qui travaille principalement en crèche et est basée à proximité de St Etienne, propose des repas «bio» et un service de qualité intéressant mais présente des contraintes : elle nécessite un circuit froid avec achat indispensable de matériel professionnel (four et frigo), et la formation d'un agent pour gérer ces contraintes (respect de la chaîne du froid, réception des repas, reconditionnement, traçabilité).

En outre, cette société n'étant pas à proximité, elle n'offrira pas du tout la même souplesse de fonctionnement que Chessy Restauration (annulation de repas, repas supplémentaire de dernière minute). Actuellement la cantine fonctionne en circuit chaud.

Le prix du repas chez API est moins élevé que l'actuel, mais la Mairie ne veut pas reporter le surcoût (lié aux investissements pour le circuit froid) sur le prix du repas afin de ne pas dépasser le montant de 4 euros, pour ne pas mettre en difficulté les familles. Le calcul de ces frais supplémentaires est donc en cours. La Mairie vote le budget la semaine prochaine mais ce dossier sera proposé à part.

Marc Lorenzetto, DDEN, confirme que Chessy Restauration est apprécié dans de nombreuses écoles .

La dernière possibilité est que la cantine soit reprise par une association de parents et que la Mairie se retire complètement de cette gestion.

Nicolas Folliot évoque la loi 2022 qui imposera 50 % de produits locaux et 20 % de bio, et privilégie le choix d'une société qui anticipe déjà cette loi. Stéphanie Berliet et Priska Plasse répondent qu'actuellement, un repas par semaine est bio (et beaucoup de produits locaux).

Nicolas Folliot émet l'idée d'un financement autre que la mairie sans préciser quel type de financement.

Garderie :

L'équipe enseignante, à l'écoute des parents, lors du premier conseil, avait demandé à la Mairie s'il était possible d'envisager un geste concernant la tarification de la première 1/2h de garderie. Depuis janvier, la tarification à la 1/2 heure est mise en place par la mairie.

Interrogation soulevée par Priska Plasse quant à la fréquentation de l'école/la cour pendant le temps scolaire et périscolaire, par des enfants qui ont quitté l'école. Dominique Cordier est formel : les locaux sont interdits pendant l'école et la garderie.

- Santé - Sécurité

Santé

La nouvelle infirmière scolaire affectée à notre secteur, Delphine Milazzo devait intervenir le 4/02 pour un dépistage infirmier auprès des CP. Mais elle a dû annuler. Relance de notre part la semaine dernière mais pas de retour à ce jour.

Le médecin scolaire, Dr Neyron, est venue le 8/01 effectuer la visite médicale des GS sur proposition de l'enseignante. Elle a également fait une démonstration aux enseignantes pour l'utilisation des stylets d'injection d'adrénaline. Aucun élève n'est concerné dans l'école actuellement.

Sécurité

- exercice incendie : Le prochain est prévu en mai.

Une question concernant les modalités d'exercices de sécurité a été rapportée par un parent délégué.

Nous apportons les précisions suivantes : deux exercices incendie par an sont obligatoires, le premier devant se faire dans le mois qui suit la rentrée. En général, les élèves sont prévenus lors de ce premier exercice alors que ce n'est pas le cas lors du deuxième (sauf en maternelle), parfois les enseignantes ne le sont pas non plus.

Quelle est la finalité de ces exercices ? La sécurité de nos élèves. Il s'agit de les entraîner en priorité à :

- évacuer au signal sonore de l'alarme,
- évacuer dans le calme
- évacuer sans prendre d'affaires.

Vu la configuration de l'école, avec plusieurs bâtiments, plusieurs issues, et l'absence totale de certitude sur la localisation d'un éventuel départ de feu, la réflexion des enseignantes s'est portée en priorité sur

l'entraînement à évacuer les salles de classe, et à se regrouper sous le préau. Si un incendie se déclarait, ce serait à ce moment-là uniquement l'adulte responsable des élèves, en fonction de la situation, qui déciderait du choix de l'issue et du lieu d'évacuation. Pour que cet entraînement soit efficace, et le comportement des élèves automatique, on ne peut multiplier les scénarios et les voies d'évacuation en fonction de tel ou tel départ de feu, car cela perturberait en fait les enfants. De la même façon, il n'est pas pertinent lors des entraînements de faire sortir systématiquement dans la rue, à proximité de la route, l'ensemble des élèves.

- PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté.

L'équipe enseignante s'adresse à la mairie au sujet du devis pour une installation d'alarme spécifique PPMS. Dominique Cordier répond que le devis a été réalisé, pour un système d'alarme anti intrusion et confinement dans chaque pièce de l'école, et différent de l'alarme incendie, et qu'il sera proposé au vote du budget. (Cela ne se fera que si la Mairie peut supporter cet investissement sachant que de gros travaux sur la toiture de la classe maternelle doivent être faits ; ces derniers n'étant pas prévus.)

- Point budget, commandes, travaux

Nous remercions la Mairie pour les travaux effectués :

- la petite étagère installée dans les toilettes à l'étage du bâtiment A.
- le remplacement des deux néons défectueux de la salle des maîtres.
- le nettoyage des feuilles mortes dans la cour cet automne.
- les porte-manteaux dans le hall du bâtiment B.
- le WC débouché dans les sanitaires du bâtiment B.

Nous remercions également Mme le Maire pour son intervention, lors des dégradations dans la cour et devant l'école le week-end du 9/10 février. Cela pose encore le problème de la fréquentation de la cour de l'école le week-end et pendant les vacances ...

Nous rappelons à la Mairie :

- Le boîtier gaz, avec accès aux manettes à l'intérieur, et un tuyau qui pend le long de l'escalier (embout métallique potentiellement dangereux), dans la cour des « cycle 3 ».
- Gains détériorées des câbles qui sortent des compteurs dans la cour. Il faut prévoir un système pour cacher ces câbles, même s'ils sont sans danger, car ils sont accessibles aux enfants.

Dominique Cordier signale que ces installations ne présentent aucun danger mais qu'un électricien est venu et un devis est en cours pour masquer ces installations.

- Les jeux dessinés au sol dans la cour sont quasiment effacés. Une remise à neuf est demandée.

Dominique Cordier nous explique que ces travaux sont réalisés l'été.

- Nous réitérons notre demande pour installer, autour des troncs des deux arbres de la cour maternelle/CP CE1, des bancs afin de favoriser les jeux des enfants, créer un espace pour s'asseoir et disposer leurs jeux.. Cela permettrait également d'éviter les incidents quand les enfants jouent trop près des troncs (boue, flaque, butée qui fait obstacle quand les enfants courent ou roulent en vélo ..).

Dominique Cordier nous répond que la Mairie s'est renseignée mais que c'est un investissement trop important pour la commune actuellement, au vu des autres dépenses engagées.

- TNI (Tableau Numérique Interactif) : les problèmes sont toujours les mêmes :

- dans la classe de Laurence Donadei : le texte et les images projetés sont flous, ce qui est mauvais pour la vue des élèves à long terme. De plus, alors que le matériel acquis par la mairie est de grande qualité, il n'a que la fonction de vidéoprojecteur, et plus de fonction d'interactivité (ce qui constitue

l'avantage essentiel d'un Tableau Numérique Interactif), en raison d'un problème de placement du vidéoprojecteur par rapport au tableau (il faudrait une fixation au mur et déplacer le tableau)

- dans la classe de Nathalie Notin : les stylets ne fonctionnent pas et sur l'écran sont projetés une multitude de points (poussière dans la lentille qui ne peut se nettoyer qu'à pulsion d'air sec). Le technicien de Astias a expliqué que ce TNI était en fin de vie.

Nous signalons à la Mairie quelques réparations à prévoir :

A l'extérieur :

- il manque deux vis au panneau métallique vert de la barrière à l'entrée de la cour (au plus près du muret), ce qui laisse un peu de jeu et peut pincer les doigts.

- les poutres qui constituent l'avancée de toit du bâtiment A coté square de la paix sont en très mauvais état. Dominique Cordier a fait vérifier leur solidité et les lattes qui ne sont plus fixées seront attachées aux poutres.

- la visite des DDEN a mis en évidence la nécessité de vérifier la fixation des tuiles (sur les murets notamment, car présence de mousse et risque de chute en cas de vents violents). Dominique Cordier s'est acquitté de cette tâche et toutes les tuiles sont bien fixées.

Bâtiment B :

- au niveau des sanitaires : un problème de robinet qui s'enlève du socle, et la chasse d'eau du WC (côté classe de Nathalie Notin) qui fuit régulièrement, mais pas tout le temps. Le changement du mécanisme est à prévoir.

- dans la classe de Laurence, les équerres de la nouvelle étagère dépassent.

Bâtiment A :

- dans la classe maternelle : la fenêtre à côté du bureau de Priska ferme mal (jour entre la fenêtre et le cadre) et laisse entrer le froid. De plus, début février, suite à de fortes pluies, fuite d'eau au niveau du plafond (vers le mur vitré). Il faudrait vérifier les dalles du plafond ou les tuiles.

Dominique Cordier nous apprend que les infiltrations sont dues au Velux qui s'est affaissé. Les réparations vont nécessiter de grosses dépenses qui n'étaient pas prévues.

Nous demandons à la Mairie :

- est évoqué le problème de la connexion internet au sein de l'école, avec deux systèmes différents selon les bâtiments (WIFI bâtiment B). Il arrive qu'il n'y ait plus de connexion plusieurs jours de suite. Nous demandons à avoir toutes les informations nécessaires pour contacter/faire intervenir l'opérateur pour régler ce problème. Dominique Cordier explique que des problèmes de connexion sont courants et que le fournisseur internet n'intervient pas car ces problèmes sont temporaires

- nous aimerions être prévenus à l'avance de l'utilisation de la salle des fêtes, quand elle est réservée sur le temps scolaire ainsi que des horaires de ménage le vendredi, cela éviterait de faire déplacer toute la classe inutilement et de devoir modifier notre emploi du temps au pied levé. Dominique Cordier nous demande le planning d'utilisation de la salle par l'école pour organiser les horaires de ménage.

Le conseil s'est clos sur ce point.

Légny le 14/03/2019

PV dressé par la présidente du conseil : la directrice Maité MONTROYA